

# CONSEIL MUNICIPAL de LE VERGER

## Séance du 31 mars 2016

### Compte rendu

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 24/03/2016	<b>L'an deux mil seize, le 31 mars à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Monsieur Charles MARCHAL, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 05/04/2016	<b>Etaient présents :</b> Yannick AUBRY, Patrice BACHELET, Thierry BOURVEN, Maria DE OLIVEIRA, Paulo DE OLIVEIRA, Jean LION, Charles MARCHAL, Irène PÉAN, Catherine SOUFFLET, Jean-Paul TRÉHEN, Julien VEILLARD.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Marie-Christine DEGACHES, Patrick LE RAY, Florence TOQUÉ.
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> Yolène GAULT
PRESENTS..... 11	<b>Pouvoirs :</b>
VOTANTS..... 11	<b>Election du secrétaire de séance :</b> Julien VEILLARD

**Élection du secrétaire de séance :** Julien VEILLARD

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 janvier 2016 :** Approuvé à l'unanimité

#### **N° 03.2016.01 – FINANCES : Vote des comptes de gestion 2015 - Budget principal**

Le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a procédé également, à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Après vérification et considérant les opérations régulières, M. BACHELET, Adjoint aux finances, propose de déclarer que les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal, pour l'année 2015, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent les comptes de gestion 2015 pour le budget principal.

#### **N°03.2016.02 – FINANCES – Vote des comptes de gestion 2015 - Budget principal**

Le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a procédé également, à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures.

Après vérification et considérant les opérations régulières, M. BACHELET, Adjoint aux finances, propose de déclarer que les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal, pour l'année 2015, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent les comptes de gestion 2015 pour le budget cantine.

### N° 03.2016.03 – FINANCES — Affectation du résultat 2015 du budget principal

L'examen du budget principal fait apparaître :

- En investissement : un excédent de 13 386,97 €
- En fonctionnement : un excédent de 408 497,72 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

1°) Excédent d'investissement :

- Inscrire au chapitre 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » en recettes d'investissement la somme de 13 386,97 €

2°) Excédent de fonctionnement :

- Inscrire au 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 8 497,72 €
- Inscrire au 021 « Virement de la section d'exploitation » pour 400 000,00 €

### N° 03.2016.04 – FINANCES – Vote des taux d'imposition 2016

Avant de procéder au vote des taux d'imposition, M. BACHELET propose un tableau comparatif concernant les taux, les bases et le montant de l'imposition de plusieurs communes. Il explique, ainsi, que la commune de Le Verger a des taux d'imposition élevés mais que les bases et les produits ne le sont pas.

M. BACHELET, Adjoint aux finances, après concertation de la commission finances, propose aux membres du Conseil municipal, de ne pas changer les taux des impôts directs et les taux seront les suivants :

	Taux 2015	Taux 2016	Variation du taux
Taxe d'habitation	26,09 %	26,09 %	0 point
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20,91 %	20,91 %	0 point
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	74,74 %	74,74 %	0 point

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas changer les taux d'imposition directs.

### N° 03.2016.05 – FINANCES - Répartition des subventions, participations et dotations 2016

M. BACHELET, Adjoint aux finances, après concertation de la commission « finances », propose aux membres du Conseil municipal les sommes suivantes :

Article	Bénéficiaire	Montant de la subvention
6574	Aide aux séjours	3 000,00 €
	ACCA	0,00 €
	ADAPEI	75,00 €
	Ajoncs d'or	75,00 €
	CATM	150,00 €
	Centre de Loisirs	12 333,60 €
	Centre de Loisirs Périscolaire	7 925,00 €
	Club de l'amitié	300,00 €
	CLIS de Bruz	369,00 €
	Comité des fêtes	1 500,00 €
	Coopérative scolaire	1 088,00 €
	Diagonales 35	1 750,00 €
	Dotations Ecole privée – convention	50 943,90 €

Eskouadenn	370,50 €
Espaces Jeux Les Touchatous	1 320,00 €
Jogg Nature	300,00 €
LV Loisirs Créatifs	150,00 €
Maison Familiale Rurale Goven	25,00 €
Maison Familiale Montauban	25,00 €
Maison Familiale rurale St Symphorien/Hédé	25,00 €
Le Verger Pique et coud	200,00 €
USCV ( <i>détail ci-dessous</i> )	2 150,00 €
U.N.I.C.A.P.	925,00 €
Réserve	0,00 €
<b>Total</b>	<b>85 000,00 €</b>

Détail de la subvention USCV	USCV	550,00 €
	Basket	850,00 €
	Tennis de table	550,00 €
	Badminton	200,00 €
	<b>Total</b>	<b>2 150,00 €</b>

6574	Dotation Ecole privée - convention	50 943,90 €
	<b>Total</b>	<b>50 943,90 €</b>

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent par 10 voix pour et 1 abstention l'ensemble des subventions.

#### N° 03.2016.06 – VOTE DU BUDGET COMMUNE

M. BACHELET, Adjoint aux finances, propose une présentation du budget avec l'aide d'un diaporama. Il explique chapitre par chapitre à l'intérieur de chaque section, les sommes attribuées à chaque imputation.

Le conseil municipal, après présentation du projet du budget Commune pour 2016, adopte, par 10 voix pour et 1 abstention, le budget prévisionnel relatif à l'année 2016 :

#### BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

<i>Investissement</i>			
<i>Recettes :</i>	1 011 806,12 €	<i>Dépenses :</i>	1 011 806,12 €
<i>Fonctionnement</i>			
<i>Recettes :</i>	1 570 474,00 €	<i>Dépenses :</i>	1 570 474,00 €

#### N° 03.2016.07 – FINANCES – Achat d'un photocopieur pour l'école publique

M. MARCHAL, Maire, demande à M. VEILLARD de sortir de la salle du conseil municipal avant d'évoquer le point concernant l'achat d'un photocopieur, M. VEILLARD étant concerné par ce dossier.

M. BACHELET, Adjoint aux finances, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter un nouveau photocopieur pour l'école publique.

Après avoir contacté trois entreprises, les montants sont les suivants :

Société Konica Minolta	Modèle Konica minolta C258	4 186,38 € TTC
Société O.M.R.	Modèle Konica minolta C287	3 060,00 € TTC
Société ASI	Modèle Kyocéra	2 976,00 € TTC

Après délibération et à l'unanimité des 10 membres présents, le Conseil Municipal :

- décide d'acheter le photocopieur Konica minolta C 287 auprès de la société O.M.R. pour un montant de 3 060,00 € TTC
- autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. VEILLARD revient dans la salle et la séance continue.

### N° 03.2016.08 - PATRIMOINE – Rétrocession de la parcelle AC 36 à la commune de Le Verger

Par délibération n° 05.2009.02 du 14 mai 2009, une convention de mise en réserve foncière a été établie avec Rennes Métropole, pour la parcelle AC 36.

Pour pouvoir construire la halle de marché, il est nécessaire de procéder à la rétrocession de la parcelle AC 36 à la commune. Le coût est le suivant :

Valeur de la parcelle lors de la rétrocession	75 000,00 €
Frais d'acquisition supporté par Rennes Métropole	5 508,87 €
Coût de la démolition du bâtiment en 2012	39 289,34 €
Coût total de la rétrocession	119 798,21 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- acceptent la rétrocession de la parcelle AC 36 au prix de 119 798,21 €
- autorisent M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tout document se rapportant à ce dossier.

### N° 03.2016.09 – INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – GAEC BOUREL : Projet d'agrandissement d'un élevage laitier.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une consultation du public d'un mois du 7 mars au 2 avril 2016 est ouverte dans la commune de BREAL-SOUS-MONTFORT sur la demande présentée par le GAEC BOUREL, installation classée soumise à enregistrement, afin d'être autorisé à exploiter un élevage laitier au lieu-dit « Treffieux » à BREAL-SOUS-MONTFORT.

La demande porte sur :

- l'agrandissement de l'élevage laitier.

Conformément à l'article R 512-46-11 du code de l'environnement, la commune de Le Verger est concernée par cette consultation du public dans la mesure où elle est située dans le rayon d'affichage d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation et par le plan d'épandage présenté dans le dossier.

Après délibération, les membres du conseil municipal n'ont ni remarques, ni observations à formuler à l'exception de deux membres qui émettent des réserves sur le plan d'épandage.

### POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

M. AUBRY, Adjoint aux travaux et à l'urbanisme fait un point sur les travaux en cours.

- Halle de marché et rénovation du vestiaire foot : la commune de Le Verger a lancé un avis d'appel à la concurrence paru le 8 décembre 2015 pour les missions de maîtrise d'œuvre concernant la construction de la halle de marché et la rénovation du vestiaire foot selon la procédure adaptée (articles 28 et 70 du Code des Marchés Publics).

La commission d'appel d'offres convoquée le 15 janvier 2016, après avoir pris connaissance des offres, a retenu les entreprises selon le tableau suivant :

Mission de maîtrise d'œuvre	Nom de l'architecte	Taux de rémunération	Montant
Halle de marché	Pierre-Marie MARTIN de Fougères	8,50 %	5 950 € HT soit 7 140 € TTC
Rénovation du vestiaire foot	Thomas FOURNEL de Rennes	11,10 %	4 995 € HT soit 5 994 € TTC

- Route de Mordelles : l'entreprise Eurovia doit intervenir très prochainement pour la réfection de la voirie.
- Etude sanitaire de l'église : intervention de l'entreprise Coeurdray afin que l'architecte, Mme GAUDIN, puisse intervenir au niveau de la charpente. Aucun accès n'est pas possible par l'intérieur de l'église.
- Murs intérieurs de l'église : dégradage et jointement des murs accueillant les retables. Les travaux ont été effectués par l'entreprise Morel d'Iffendic.

## **POINT SUR LES FUTURES ACQUISITIONS**

M. AUBRY fait un point sur les futures acquisitions :

- Pour les services techniques : projet d'achat d'un aspirateur à feuilles d'une valeur de 5 520 € TTC
- Pour le restaurant scolaire : projet d'achat d'un piano d'une valeur de 6 500 €.

## **DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,  
Vu la délibération du conseil municipal du 10 avril 2014 portant délégation du conseil municipal au Maire,  
Ci-après le compte rendu de ces délégations :

Le 2 février 2016 : renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien cadastré n° AB 298 concernant la propriété de M et Mme PANSARD Sylvain située au 3 les Fresches.

Le 2 février 2016 : devis signé auprès de M. MOREL pour le dégrèvement et le jointement des murs intérieurs de l'église pour un montant de 4 389 € TTC

Le 9 février 2016 : devis signé auprès de l'entreprise COEURDRAY pour un montant de 1 164 € TTC concernant le démontage d'ardoises pour vérification de la charpente.

Le 2 mars 2016 : devis signé auprès de l'entreprise FOUSSIER pour un montant de 424,02 € TTC concernant l'achat d'une ponceuse et d'une scie sauteuse.

Le 4 mars 2016 : devis signé auprès de l'entreprise RUBION pour un montant de 861 € TTC concernant l'achat d'un ensemble de matériels MAKITA.

Le 14 mars 2016 : signature du marché concernant la désignation du maître d'œuvre pour la construction de la halle de marché. Il s'agit de M. Pierre-Marie MARTIN de Fougères, pour un montant de 5 950 € HT soit 7 140 € TTC.

Le 14 mars 2016 : signature du marché concernant la désignation du maître d'œuvre pour la rénovation du vestiaire foot. Il s'agit de M. Thomas FOURNEL de Rennes, pour un montant de 4 995 € HT soit 5 994 € TTC.

Le 23 mars 2016 : devis concernant le contrat de balayage avec la société LPS pour un montant de 218,95 € HT pour le circuit jaune et 112,65 € HT pour le circuit bleu soit un coût annuel de 3 303,03 € HT (3 963,96 € TTC).

## **INFORMATION DIVERSES**

- Le vote du budget CCAS a lieu le 5 avril prochain à 18h30.
- Mme DE OLIVEIRA : mise en place d'une commission extra-communale pour la création d'un échange entre LE VERGER et CARLAO. Appel aux bénévoles pour travailler sur l'accueil des portugais au mois de juin prochain.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20*